



À VOS AGENDAS !

Pour la dixième édition consécutive, les journées du développement durable se dérouleront à la salle des fêtes de Montargis, du **23 au 25 mars 2018**.

Elles ont pour thèmes la **réduction des déchets**, la **préservation de la biodiversité**, les **économies d'énergies**.

Vous aurez la possibilité, durant ces 3 jours, de venir déposer sur notre stand vos petits appareils ménagers.



RAPPEL: LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont des déchets dangereux pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Ces déchets nécessitent un traitement adapté, et ne peuvent en aucun cas, être collectés avec les ordures ménagères ou les emballages ménagers recyclables.

Ils doivent absolument être déposés en déchèterie.

Les déchets ménagers spéciaux sont essentiellement composés de :



- Piles et accumulateurs.



- Déchets et résidus de peintures, décapants, solvants, colles, mastics, vernis, ...



- Produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, ...)



- Huiles de vidange et filtres, huiles végétales

Récemment, un agent de déchèterie a subi une projection de produits dangereux lors de la manipulation d'un caisson (mélange de produits). Il est important que les produits dangereux que vous déposez soient correctement conditionnés et soient si possible identifiables. En cas de doute, l'agent d'accueil est là pour vous indiquer où déposer ces déchets.

TRIER SES DÉCHETS

Avec l'augmentation de la population et le changement des modes de consommation, la production de déchets ne cesse de croître.

Qualifiés comme nouvelles matières premières, les emballages et papiers ne sont plus considérés comme des déchets ! **Sans tri, pas de recyclage !**

Lorsqu'ils sont mélangés aux ordures ménagères, ces **emballages et papiers ne peuvent être récupérés par la collectivité**.

Le tri au sein du foyer est donc le point de départ incontournable de la chaîne du recyclage. En suivant des consignes de tri simples, chaque habitant se positionne comme un acteur à la protection de l'environnement.

En effet, **trier permet de préserver les ressources naturelles**. Les emballages recyclés sont des matières en moins à extraire pour la fabrication de nouveaux emballages.

Par exemple, pour fabriquer une tonne d'aluminium il faut 5 fois plus de bauxite que de matières premières de recyclage. Autre exemple, une tonne de plastique recyclée permet d'économiser 650 kg de pétrole brut.

En plus de préserver ces ressources, il permet de faire des économies d'énergie.

124 TWh évités grâce au recyclage,
c'est l'équivalent de :



18 réacteurs
nucléaires en France

OU



80% de la consommation électrique
de l'ensemble des foyers français

Si l'on prend uniquement la filière du recyclage des ferrailles en France, on constate que, chaque année, c'est l'équivalent de 1 200 Tour Eiffel, ou 300 porte-avions Charles de Gaulle qui sont recyclés.

